

Pas de plafond sur les émissions de GES de l'industrie des énergies fossiles avant 2030



Mark Ralston Agence France-Presse L'industrie pétrolière canadienne, qui est un poids lourd du bilan d'émissions de gaz à effet de serre, pourra augmenter sa production au cours des prochaines années.

Alexandre Shields

11 h 33

Environnement

Le plafond d'émissions de gaz à effet de serre de l'industrie pétrolière et gazière, promis en 2021 par le gouvernement Trudeau, ne sera pas imposé avant 2030 et il prévoit la « souplesse » nécessaire pour permettre aux entreprises d'augmenter la production, notamment dans le secteur des sables bitumineux.

Le gouvernement fédéral a dévoilé jeudi les détails du systeme national de plafonnement et d'échange (https://www.ledevoir.com/environnement/803329/environnement-ottawa-concretise-intention-limiter-emissions-secteur-energies-fossiles?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) de droits d'émissions de gaz à effet de serre qui doit, selon Ottawa, permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur des énergies fossiles, qui sont toujours en hausse.

Il est prévu d'accorder d'abord « gratuitement » des droits d'émissions aux multinationales qui exploitent du pétrole ou gaz au Canada, mais aussi aux installations de gaz naturel liquéfié. Une « mise aux enchères » pourrait être envisagée éventuellement. Rien n'a été précisé jeudi par rapport à ce qui pourrait être imposé aux entreprises, qui ont engrangé des profits records en 2022 (https://www.ledevoir.com/economie/781588/energie-les-petrolieres-en-mission-pour-maximiser-les-profits?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte).

L'objectif est de réduire les émissions à 106 millions de tonnes (Mt), voire 112 Mt en 2030, ce qui équivaut à un recul de 16 % à 20 % par rapport au niveau de 2005. À titre de comparaison, le Canada a fixé un objectif de réduction nationale des émissions de GES de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2005.

« On ne peut pas prendre une approche mur à mur » dans l'atteinte des cibles du Canada, a justifié le ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, puisqu'« il y a des secteurs où c'est très difficile de réduire les émissions ». Il a cité l'agriculture en guise d'exemple d'un autre secteur où le gouvernement s'attend à de plus modestes réductions d'émissions.

« Souplesse »

Le plafond comporte toutefois une certaine « souplesse » qui permettra à l'industrie d'émettre entre 131 Mt et 137 Mt en 2030, en passant par un système de crédits compensatoires ou par des investissements dans un fonds de « décarbonisation » qui sera consacré à des mesures pour l'industrie.

Selon ce qui a été présenté jeudi, la « souplesse » a été inscrite dans le plan dans le but de permettre aux pétrolières et aux gazières « d'augmenter la production en réponse à la demande globale » au cours des prochaines années.

Le ministre Guilbeault a d'ailleurs souligné lors de son point de presse, jeudi, que le cadre réglementaire élaboré par le gouvernement représente ce qui est « techniquement réalisable » pour réduire la pollution, mais « sans nuire à la production ». Son collègue des Ressources naturelles a aussi évoqué le recours attendu à très long terme aux énergies fossiles, même dans le contexte de la « carboneutralité » attendue d'ici 2050 (https://www.ledevoir.com/environnement/798422/25-millions-barils-petrole-chaque-jour-monde-carboneutre-admet-guilbeault?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte).

Le projet final de règlement sur le plafond fédéral d'émissions devrait être publié au courant de 2024. Une fois que le règlement sera rendu public, on prévoit qu'il sera adopté en 2025, mais le plafond d'émissions ne sera pas en vigueur avant 2030. Il sera précédé d'une période qui devrait permettre d'établir « comment introduire progressivement les exigences du plafond » entre 2026 et 2030.

« Les entreprises doivent avoir le temps pour mettre en place les projets », a répété Jonathan Wilkinson, qui est aussi ministre de l'Énergie depuis cet été (https://www.ledevoir.com/interactif/2023-09-18/cabinet-ministres/index.html?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte), pour expliquer ce calendrier.

Le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'oeuvre, Randy Boissonnault, a fait valoir que le gouvernement a pris le temps de rédiger un plan qui fait l'affaire des travailleurs et de l'industrie. Le ministre originaire de l'Alberta a aussi souligné que ses rencontres avec les lobbyistes de l'Alliance Nouvelles voies, un groupe de l'industrie, ont été significatives pour rédiger les détails du plafond proposé.

En prévision de la conférence climatique mondiale (https://www.ledevoir.com/environnement/802885/canada-appuiera-pas-sortie-energies-fossiles-cop28?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte), la COP28 (https://www.ledevoir.com/cop28?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte), le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, avait toutefois plaidé pour une sortie de « l'ère des énergies fossiles », lesquelles nous conduisent, selon lui, vers le « chaos climatique » prédit par la science. Cet enjeu est d'ailleurs au coeur des négociations climatiques qui se tiennent présentement à Dubaï, où des scientifiques et des écologistes pressent les pays à s'engager vers une élimination des énergies qui alimentent la crise climatique (https://www.ledevoir.com/environnement/630651/la-vaste-majorite-du-petrole-des-sables-bitumineux-doit-rester-dans-le-sol-conclut-une-etude-de-nature?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte).

Les ministres du gouvernement Trudeau ont multiplié jeudi les attaques partisans en faisant valoir que la principale menace qui plane sur le climat est l'élection d'un gouvernement conservateur mené par Pierre Poilievre (https://www.ledevoir.com/pierre-poilievre?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte).

Émissions en hausse

Depuis que le gouvernement Trudeau a promis, en 2021, d'imposer une limite à la croissance des émissions de gaz à effet de serre du secteur des énergies fossiles, plusieurs, notamment dans le milieu environnemental, pressent Ottawa d'agir pour freiner la hausse du bilan carbone de l'industrie la plus polluante au Canada.

Analyste principal des politiques climatiques à la Fondation Suzuki, Tom Green a d'ailleurs soulevé des inquiétudes par rapport à ce qui est prévu. « Nous sommes préoccupés par le fait que le cadre permette à l'industrie de contourner la réduction réelle de ses émissions par le biais de compensations et d'un

fonds de décarbonation. Si l'industrie est autorisée à acheter le respect des règles et sa conformité, les émissions continueront d'augmenter et d'accélérer la crise climatique. »

Tout en saluant le dépôt du cadre réglementaire, la directrice générale du Réseau action climat Canada, Caroline Brouillette, a pressé Ottawa d'agir rapidement. « Maintenant, le gouvernement doit redoubler d'efforts pour nous assurer que le projet de règlement soit déposé d'ici février et que l'industrie pétrolière et gazière fasse enfin sa juste part de l'effort national en matière de climat. »

Selon le plus récent bilan disponible des émissions de GES du Canada, soit celui de 2021, l'augmentation des émissions observée au pays depuis 1990 « est principalement attribuable à une hausse de 88 % » des émissions du secteur de l'exploitation pétrolière et gazière. Elles ont notamment augmenté de 12 % depuis 2005, année de référence utilisée par le gouvernement dans son plan de lutte contre la crise climatique.

Les émissions du secteur atteignaient 189 millions de tonnes en 2021, soit l'équivalent de 77 millions de voitures. Elles atteignaient 100 millions de tonnes en 1990, et 168 millions de tonnes en 2005.

Le système de plafonnement élaboré par le fédéral ne concerne que les émissions en territoire canadien, ce qui exclut celles émanant de la combustion des ressources exportées. Le Canada exporte une bonne partie de sa production pétrolière et gazière. Les émissions liées à l'utilisation du pétrole, du gaz naturel et du charbon exportés du Canada ont totalisé plus de 4 milliards de tonnes entre 2016 et 2020 (https://www.ledevoir.com/environnement/723501/environnement-plus-de-4-milliards-de-tonnes-de-ges-generes-par-le-petrole-et-le-gaz-canadiens-exportes?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte), selon une estimation du ministère fédéral de l'Environnement.

Avec Boris Proulx

D'autres détails suivront.